



CHAMBRE INFO

Tout l'Hérault Agricole

Une équipe pour une viticulture responsable Des solutions adaptées à chacun

p. 11



Outils d'aide à la décision pour la pulvérisation

p. 18

Toutes nos compétences pour votre réussite

p. 21

n°64
ÉTÉ 2016

L'actualité agricole est aussi
sur www.herault.chambagri.fr

SOMMAIRE



4 *L'Actu de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

9 *Innova News:
Une solution économique et écologique pour la valorisation des lisiers*



10 *AGRILOCAL 34
Dynamiser la consommation de produits locaux et de saison en restauration collective*

Matinée d'information technique Melon

11 *DOSSIER CENTRAL
Une équipe pour une viticulture responsable*





17 *Vitiplantation*

18 *Outils d'aide à la décision pour la pulvérisation*

Prix de la légion d'honneur aux apprentis

19 *Dégâts de sangliers : des dispositifs préventifs pour limiter les dégâts*

20 *Portrait de Marie Garnier*

21 *Vie de l'entreprise : Toutes nos compétences pour votre réussite*

Elargissement de la certification Qualité pour la Chambre d'agriculture de l'Hérault

22 *Offres de formation*

23 *CERTIPHYTO une formation obligatoire*

La campagne PAC, de plus en plus compliquée compte tenu de la réglementation, vient de se clôturer. Vous avez été encore plus nombreux cette année à faire confiance au service de la Chambre d'agriculture.

Au-delà de cet appui, la Chambre d'agriculture de l'Hérault entend remplir pleinement son rôle prospectif dans la préparation de la PAC post 2020 et la définition des zones défavorisées qui ont un impact majeur sur vos exploitations.

La réglementation sur les zones sensibles met en avant dans l'actualité récente les pratiques agricoles. Les agriculteurs, la profession agricole, la Chambre d'agriculture ont développé depuis de nombreuses années des pratiques agri environnementales qui répondent aux problématiques posées. Nous avons choisi dans ce numéro de vous faire partager en dossier central les missions et services qu'apportent au quotidien nos conseillers viticoles aux viticulteurs pour l'amélioration de leurs pratiques.

Nous allons engager un grand chantier dans ce sens pour capitaliser et valoriser les engagements de chacun : agriculteurs, groupes, collectivités, et la Chambre d'agriculture au travers d'une Charte de bonnes pratiques pour une agriculture durable.

Cette année, le passage du tour de France dans notre département met à l'honneur les agriculteurs, l'agriculture et les produits de nos terroirs. Cette initiative professionnelle complète toutes les manifestations estivales : marchés de producteurs, villages vigneron... qui valorisent nos produits et savoir-faire.

Bonne saison à tous.

*Jérôme Despey
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

L'ACTU

La grande épopée du tour de France passe par Montpellier les 13 et 14 Juillet



Christian Prudhomme, Directeur du tour de France, Philippe Saurel, Maire de Montpellier, Président de la Métropole, et Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Le tour de France, regardé par 5 à 6 millions de téléspectateurs français et quasi 20 millions sur les chaînes internationales, représente une formidable opportunité pour une ville voire un terroir de se faire connaître. La ville de Montpellier, à cette occasion, convie des exploitants agricoles de la Métropole à profiter en tribune d'honneur de l'arrivée du Tour au stade Yves du Manoir.

Les vins seront mis à l'honneur dans un pavillon dédié

Par ailleurs Christian Prudhomme, Directeur du tour de France a rappelé lors de la conférence de presse à Montpellier le 10 mai dernier : « *Le tour a des racines profondes comme la vigne et défend les terroirs, la mémoire.* » Après une polémique sur le contrat des vins Chiliens avec la société organisatrice du tour de France (ASO), la journée du 10 mai a été l'occasion de négocier de nouvelles

opportunités pour les vins français. Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault explique : « *Pour la première fois sur le tour, les vins seront mis à l'honneur dans un pavillon dédié sur le village de départ avec les interprofessions qui assureront l'animation via des producteurs présents.* »

Plus largement, il a été acté que chaque année les vignobles qui ne seront pas couverts par le passage du tour auraient une présence dans un pavillon des vins. Cet accord pour 2016 sera donc pérennisé pour que l'ensemble de la filière viticole française soit représentée.

Pour voir les images des animations agricoles à l'arrivée et au départ du tour : abonnez-vous à la newsletter de la Chambre d'agriculture en envoyant un mail à communication@herault.chambagri.fr

Céline Michelin, élue de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, Philippe Saurel, Président de Montpellier Méditerranée Métropole et André Deljarry, Président de la CCI de Montpellier.



La métropole de Montpellier

invite les grandes surfaces à favoriser

les circuits de proximité

Le 13 mai, Montpellier Méditerranée Métropole (3M), la Chambre d'agriculture de l'Hérault, la CCI de Montpellier et les représentants de dix-sept grandes surfaces se sont réunis pour signer un accord visant à promouvoir les circuits de proximité. Philippe Saurel, Président de 3M indique que ce type d'action est une première en France et fixe comme objectif d'ici cinquante ans, de nourrir avec des produits locaux, la population dont la métropole a la charge.

Céline Michelin, élue de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, rappelle que la Chambre d'agriculture contribue au développement durable du territoire. Elle se félicite de l'engagement pris par le Président Philippe Saurel de préserver les meilleures terres agricoles dans le SCOT* en révision, et ajoute que c'est un retour au bon sens que de vouloir nourrir ses habitants avec des productions locales. « Les produits locaux doivent arriver aux consommateurs avec le moins de kilomètres possibles » que ce soit pour l'achat individuel ou la restauration hors domicile.

Les représentants de la grande distribution assurent que les produits locaux ont une place dans leurs étals et que ceux-ci ne doivent pas être discountés « Si nous voulons promouvoir les produits agricoles

locaux, il ne faut pas les brader et les positionner en discount. C'est à nous de bien les valoriser, sinon le consommateur ne comprend pas » assure un représentant de Carrefour. « Il faut que tous s'y retrouvent » témoigne un autre. Toutes les enseignes ont accepté de signer le protocole.

Il faudra privilégier les productions locales et les circuits courts

Outre les circuits de proximité, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets ont trouvé leur place dans l'accord. Ces préoccupations s'illustrent par un travail des services de la Chambre d'agriculture sur l'identification des gisements de fruits et légumes invendus, valorisables par les ateliers de transformation (et pourquoi pas la création d'une filière « anti-gaspi »), ainsi que des réflexions sur le recyclage et réemploi des déchets verts urbains en compost pour l'agriculture.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Laure Tezenas du Montcel au 06 18 36 81 71
tezenas@herault.chambagri.fr

* Schéma de cohérence territoriale

BRÈVE

Le forum de l'alternance en cœur d'Hérault

Le forum s'est tenu à Lodève le 26 mai 2016.

Le CFA Agricole de l'Hérault associé à la Chambre d'agriculture était présent pour présenter les métiers de l'agriculture.

Contact M. Raoult Mathieu au 06 71 09 50 62



Rencontre avec la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées



Vincent Labarthe, Vice-Président en charge de l'agriculture et de l'enseignement agricole du Conseil régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées et Jérôme Despey au Conseil d'orientation de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Le bureau de la Chambre d'agriculture a accueilli Vincent Labarthe, Vice-Président en charge de l'agriculture et de l'enseignement agricole du Conseil régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées sur le site de la station régionale d'expérimentation fruits et légumes du CEHM. Le Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, Jérôme Despey et les élus du bureau ont présenté l'agriculture héraultaise, les enjeux liés à la spécificité méditerranéenne de notre agriculture et les priorités du projet agricole départemental Hérault 2020 (PADH).

Renouvellement de la convention Chambre d'agriculture

de l'Hérault - Grand Pic Saint Loup

Les présidents Jérôme Despey et Alain Barbe ont renouvelé le 21 mars dernier la convention cadre pour 2016-2018 afin de poursuivre leur collaboration pour une agriculture qui dynamise le territoire. Parmi l'ensemble des axes de travail à consolider, on relève l'installation

en agriculture et la préservation du foncier ou l'œnotourisme et les circuits de proximité. L'accès à la ressource en eau brute est aussi un chantier prioritaire pour 2016.



Les présidents Jérôme Despey et Alain Barbe.

Signature du partenariat cadre

avec le Syndicat des Vignerons indépendants de l'Hérault

lors de leur assemblée générale du 18 avril dernier



Le président Jérôme Despey.

Forts d'une collaboration historique sur différents thèmes tels que technique, foncier, environnement, études, diversification... afin de répondre au mieux aux enjeux viticoles du département de l'Hérault... avec la concrétisation en 2015 de l'accompagnement à la certification Haute Valeur Environnementale (HVE), ce partenariat vise à renforcer et conforter les liens et ouvrir de nouvelles perspectives de collaboration avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Ceci dans le cadre de la construction du projet stratégique agricole départemental Hérault 2020

(PADH) et du soutien au développement économique des Vignerons indépendants. L'accent a été mis à cette occasion sur la collaboration dans le domaine de l'agroécologie avec l'implication d'un conseiller viticole référent de la Chambre d'agriculture pour l'échange d'informations et le montage d'actions au bénéfice des Vignerons indépendants.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Marjolaine Chatin au 06 14 13 08 16
chatin@herault.chambagri.fr

Irriguer vos cultures

par forage ou par
un réseau BRL?

En 2017, plus aucun prélèvement d'eau agricole par forage sur Servian, Valros, Montblanc ?

Si vous irriguez vos cultures à partir d'un forage dans la nappe astienne (+10 mètres de profondeur) ou par pompage/forage dans la Thongue, la Chambre d'agriculture de l'Hérault vous conseille vivement de réfléchir au raccordement au futur réseau BRL.

Deux démarches liées à la gestion de l'eau sont en cours sur votre territoire et vous devez en avoir connaissance pour déterminer s'il est préférable de poursuivre l'irrigation de vos cultures par forage ou par un réseau BRL.



1. Objectif d'atteinte du bon état quantitatif de la nappe astienne et du Fleuve Hérault (dont la Thongue) d'ici 2021. Cela se traduira par un partage de l'eau et une économie de l'eau pour tous les usagers dès 2016. Ce partage de l'eau aboutira à plus de contrôle de terrain par les services de l'Etat afin de vérifier l'adéquation de la ressource avec les usages. Rappelons que depuis 2010, aucun nouveau prélèvement en eau supérieur à 1000 m³/an n'est autorisé sur la nappe astienne et qu'il est

obligatoire de déclarer son prélèvement en eau ainsi que de le doter d'un compteur.

2. La société Bas Rhône Languedoc (BRL) dimensionne actuellement son futur réseau d'eau brute alimenté par Aqua Domitia sur les communes de Servian, Montblanc et Valros. Ce futur réseau

sera strictement dédié aux engagements et demandes des agriculteurs que BRL est en train de recueillir jusqu'à fin juin 2016.

La conjoncture des deux démarches est favorable pour que vous décidiez ou non de continuer à prélever par forage sur la nappe astienne ou par

pompage sur la Thongue.

Se rapprocher de Me Marine FAVA (BRL exploitation - 06 75 07 52 50) avant fin juin 2016 si vous souhaitez vous raccorder au futur réseau BRL sur les communes Servian, Montblanc et Valros.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Léonie Cambrea au 06 12 51 79 23
cambrea@herault.chambagri.fr



AGENDA



Croquez le terroir sur nos marchés tout l'été dans l'Hérault.

✂ **Béziers** : les mardis du 19 juillet au 9 août à partir de 18h

✂ **Castries** : les jeudis du 7 juillet au 4 août à partir de 19h

Frontignan - Square de la liberté : un mercredi matin sur deux toute l'année

✂ **Lattes - Mas de Saporta** : les mardis du 14 juin au 6 septembre à partir de 19h

✂ **Le Caylar** : les mercredis du 13 juillet au 17 août (sauf le 27/07) à partir de 18h

Lodève : les mardis du 31 mai au 27 septembre à partir de 16h

✂ **Pézenas** : les vendredis du 1^{er} juillet au 2 septembre à partir de 19h

✂ **Saint-Christol - Viavino** : les vendredis du 22 juillet au 26 août à partir de 19h

✂ **Saint Julien** : les lundis du 11 juillet au 22 août (sauf le 15/08) à partir de 18h

✂ **Saint Martin de Londres** : les mercredis 20 juillet, 3 et 17 août

✂ **Saint-Pargoire** : les jeudis du 21 juillet au 18 août à partir de 19h

✂ **Saint-Thibéry** : les mercredis 15 juin, 6 juillet, 3 et 24 août à partir de 19h

✂ **Sérignan** : les jeudis du 7 juillet au 25 août à partir de 18h30

✂ **Valflaunès** : les mercredis 27 juillet, 10 et 24 août

Vias Plage - Front de Mer : les lundis du 13 juin au 12 septembre de 8h30 à 13h

✂ **Villeveyrac** : les lundis du 11 juillet au 22 août (sauf le 15/08) à partir de 18h

✂ **Vendargues** : les vendredis du 19 août au 9 septembre à partir de 18h

✂ Possibilité de manger sur place avec les assiettes fermières des producteurs.



Faciliter le pilotage d'exploitation

La solution en ligne pour :

- Prévoir, enregistrer et valoriser vos pratiques.
- Gérer la traçabilité et répondre à la réglementation.

Les avantages de Mes P@rnelles

- Avec cette application, vous accédez à votre dossier en tout lieu. Aucune installation, ni mise à jour à effectuer.
- Vos données sont stockées en toute sécurité sur un serveur.
- Vous saisissez une seule fois vos données et pouvez les échanger, ce qui vous fait gagner du temps.

Inscrivez-vous à nos réunions de démonstration (5 à Montblanc et 5 à Lattes)

- La base photo est mise à jour toutes les semaines, vos enregistrements sont en conformité.

- Vous élaborez votre plan de fumure.
- Vous pouvez saisir à partir de vos tablettes ou smartphone via Mes P@rnelles Touch.

Un outil performant et évolutif
Sauvegarde et sécurisation des données
Assistance d'expert
Mises à jour régulières

Contact : 04 67 20 88 99

Le point sur la PAC 2016



Telepac. Photo ©Charly Fabre.

En 2016, la Chambre d'agriculture de l'Hérault a accompagné dans leur déclaration de surface au titre de la PAC plus de 900 exploitants sur environ 4 400 dans le département. Cette année fut encore une année particulière avec le passage

au zéro papier, le traitement des SNA (Surfaces Non Agricoles), la vérification des ZDH (Zones de Densité Homogène) de la campagne précédente et ceci alors que la campagne 2015 n'était pas encore traitée. Pour faire face, la Chambre d'agriculture de l'Hérault s'est renforcée de cinq vacataires et au total se sont dix-sept conseillers qui ont été mobilisés pour vous accompagner. Parfois les permanences PAC s'apparentaient à une ruche tant le travail était intense et les rendez-vous s'enchaînaient.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
 Elisabeth Oriol au 04 67 20 88 47 -
 oriol@herault.chambagri.fr

Une équipe de conseillers à l'écoute des agriculteurs. Photo ©Charly Fabre.

NEREUS, la solution économique et écologique

pour la valorisation des lisiers



Emmanuel Trouvé, ingénieur agronome, a mis au point un système de fractionnement du lisier. Son objectif est d'apporter un outil à un coût acceptable pour l'économie circulaire. La solution est étudiée pour que l'agriculteur puisse s'y retrouver et bénéficier d'un retour sur investissement faible, elle est 10 à 15% plus économique que le pompage de lisier par un prestataire. Sans compter le retour des fractionnements utilisables (eau - potassium...)

C'est à partir d'un filtre céramique avec différentes tailles de trous qu'il a réussi à séparer les lisiers en trois parties, les matières solides, les engrais et l'eau, ce qui permet :

- De récupérer des fractions et les rendre utilisables dans le périmètre autour de l'exploitation.

- De recycler des eaux de haute qualité pour les périodes de gros besoins et ainsi libérer de l'eau pour les besoins agricoles.

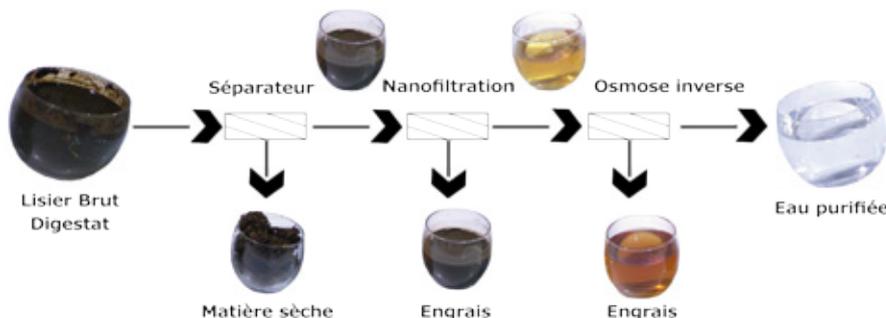
Si l'ingénieur s'est installé dans l'Hérault au Pouget, c'est parce qu'il a trouvé ici les ressources de développement nécessaires au projet : un pôle membrane sur Montpellier et Salindres, des compétences industrielles à Alès

et l'appui de l'INRA de Narbonne et de l'INSA de Toulouse.

En phase de commercialisation depuis 2015, le procédé innovant de Nereus a bénéficié du prix « coup de pouce » de la région Languedoc-Roussillon. Ses premiers clients sont principalement situés au Benelux, région d'élevage et fortement productrice de biogaz.

Mais Nereus a également une unité mobile, en test actuellement sur différents types de lisiers et de digestats. C'est à ce jour un outil de démonstration qui pourra devenir outil de prestation dès lors qu'elle sera en capacité de traiter 15 à 20m³/h.

Contact : nadege.corp@nereus-water.com



APPI : Accueil des productions et procédés innovants

La Chambre d'agriculture de l'Hérault et ses partenaires mettent en place un accueil des porteurs de projet des productions et procédés innovants.

Vous avez une idée ou un projet, contactez directement Charly FABRE au 06 18 36 83 03 ou fabre@herault.chambagri.fr





AGRILOCAL 34 : Dynamiser

la consommation de produits locaux

et de saison en restauration collective

Agrilocal 34, vous connaissez, c'est cette plateforme gratuite qui met en relation la restauration collective et commerciale de l'Hérault avec les producteurs locaux.

Cette année, la plateforme Agrilocal 34 est plus active que jamais avec plus de consultations réalisées et une demande plus diversifiée.

Pour maintenir ce dynamisme, les acheteurs et fournisseurs reçoivent désormais une newsletter mensuelle qui propose des points d'actualité sur la restauration collective ainsi que sur l'activité de la

plateforme et diffuse des outils tels que les calendriers de saisonnalité. Les convives ne sont pas oubliés et auront également à disposition à chaque saison, un calendrier de disponibilité des produits de l'Hérault, car consommer local c'est également respecter la saisonnalité des produits pour obtenir des produits de qualités et à bon prix !

Côté animation, et après une phase importante de référencement des fournisseurs intéressés dans l'approvisionnement en restauration collective, la Chambre d'agriculture de l'Hérault et

l'Advah* se consacrent à l'interface opérationnelle entre fournisseurs et acheteurs. Ce changement de positionnement porte ses fruits !

Agrilocal 34 devient un appui sur le territoire dans l'approvisionnement local de la restauration collective et se trouve référencée sur le site www.restauration-collective-responsable.org de la fondation Nicolas Hulot qui informe, soutient

**Abonnez-vous
à la newsletter
mensuelle sur
www.agrilocal34.fr**

et valorise les initiatives en restauration collective dans une perspective d'améliorations sociale, environnementale et économique.

De nouvelles actions seront mises en place afin de mettre en avant la démarche Agrilocal 34.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Anaïs Teissonnier au 06 18 36 83 20
teissonnier@herault.chambagri.fr

Laure Tézenas du Montcel au 06 18 36 81 71
tezenas@herault.chambagri.fr
agrilocal34@herault.chambagri.fr

www.restauration-collective-responsable.org

*Advah : association de développement et de valorisation de l'agriculture Héraultaise

Matinée d'information technique Melon

Le 7 juillet de 9 à 12h au CEHM :

Premiers résultats d'essais variétaux 2016, visite au champ et présentation des fruits.

CEHM Mas de Carrière - 34590 MARSILLARGUES au 04 67 71 55 00 • cehm@cehm.net • <http://www.cehm.net>

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault • Lucille Guigal-Merle au 06 26 53 04 08 • guigal@herault.chambagri.fr

DOSSIER CENTRAL

Une équipe pour une viticulture responsable

Maîtriser ses coûts et réduire l'impact sur l'environnement et sur la santé est le défi de la profession viti-vinicole.

Pour réussir le challenge de l'amélioration des pratiques, la Chambre d'agriculture de l'Hérault propose des solutions au quotidien, collectives ou individuelles.

Optimiser les interventions au meilleur moment



Groupe d'agriculture durable.

Les groupes de viticulture durable

Depuis plusieurs années, la Chambre d'agriculture de l'Hérault coordonne vingt cinq groupes de viticulture durable tout au long de la campagne.

A la rencontre de deux de ses groupes de viticulteurs en cave coopérative et cave particulière, que viennent-ils chercher ?

Le groupe de la coopérative d'Adissan se réunit toutes les deux semaines afin d'observer les évolutions de la vigne sur la période et les maladies qui s'y sont développées en fonction de la météo.

Le premier groupe se compose de huit viticulteurs dont deux participent depuis 15 ans et six autres depuis 2/3 ans. Des viticulteurs qui viennent se rassurer auprès du conseiller de la Chambre d'agriculture directement sur les parcelles références des uns et des autres. L'un des coopérateurs

expérimenté de 58 ans témoigne : «*Le groupe, ça aide, ça rassure. C'était plus facile avant, plusieurs maladies d'aujourd'hui n'existaient pas.*»

Et il a raison ce viticulteur, ils sont tous présents pour obtenir des conseils pointus sur les traitements à faire ou à ne pas faire, l'objectif visé étant de réduire et cibler les intrants. Clotilde, la conseillère du secteur de la Moyenne Vallée de l'Hérault, rive droite à la Chambre d'agriculture, n'a de cesse de leur rappeler que la période de floraison est ultra-sensible et qu'il faut redoubler de vigilance. Elle observe les feuilles, repère les tâches de mildiou fructifiées et préconise les dates de traitement. «*On le voit à l'arrière de la feuille, la tâche blanchit et le champignon est cont aminant. Rien de grave, dit-elle, mais il ne*

faut pas relâcher la protection.» Elle repère alors une jeune pousse non couverte par le traitement précédent : «*il ne faut pas tarder à traiter car il y a un risque de repiquage fin de semaine suite aux pluies annoncées le dimanche suivant.*»

Les mêmes observations sont faites l'après-midi à Aniane, le groupe des caves particulières du secteur des Terrasses du Larzac qui s'est réuni au Mas de la Seranne. Il s'agit pour la plupart de viticulteurs en bio et la question va rapidement tourner autour des doses de cuivre à apporter et des dates d'intervention en fonction de la météo. Certes, le traitement pleine dose a une meilleure répercussion puisqu'il protège jusqu'à 20/25 mm de pluie. La préoccupation est donc toujours la même : va-t-il pleuvoir ? En cette période de fin

mai, la météo est plus qu'incertaine. Clotilde a repéré un symptôme de mildiou sur grappe (en forme de crosse) et confirme : «*il ne faut pas*

laisser de fenêtre dans la protection, une fois que le mildiou est déclaré, et tant que le vent du nord ne se lève pas, la protection doit être maintenue.»

Elle quitte ses groupes en leur distribuant des pièges pour la 2^{ème} génération des vers de la grappe car elle a observé des glomérules de 1^{ère} génération et le vol de la 2^{ème} génération ne devrait plus tarder. Un groupe qui a mis en place la confusion sexuelle depuis deux ans.

Ils repartent tous en sachant qu'ils doivent lutter contre la flavescence dorée entre le 28 mai et le 8 juin et ce qu'ils doivent prévoir d'ici là.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Martine Lallemand au 04 67 20 88 32
lallemand@herault.chambagri.fr

Glomérules.

Performance Vigne®

Le bulletin de la viticulture raisonnée

La Chambre d'agriculture de l'Hérault met depuis des années, des outils pratiques au service des viticulteurs qui souhaitent raisonner leur travail.

Un outil d'aide à la décision

Les viticulteurs de l'Hérault commencent à bien connaître Performance Vigne® et un certain nombre d'entre eux sont abonnés à ce service de la Chambre d'agriculture depuis plusieurs années. C'est un outil d'aide à la décision pour la conduite raisonnée du vignoble qui s'attache à accompagner tous les viticulteurs, conventionnels ou en bio, sans pour autant les déresponsabiliser.

Tout abonné à Performance Vigne® reçoit le Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

actualisé chaque année. Ce guide technique complète les divers documents techniques de base liés aux spécificités héraultaises, reçus au cours de la campagne avec le bulletin.

Les abonnés à Performance Vigne® disposent ainsi d'un «kit» complet permettant d'appréhender tous les aspects de la vigne, bulletin hebdomadaire en période de risques parasitaires et bulletin flash de dernière heure pour la meilleure réactivité en fonction des événements notamment climatique.

En 2015, la Chambre d'agriculture de l'Hérault a décidé avec ses partenaires historiques (ADVAH, ACH et FREDON), de faciliter la

Plus d'efficacité, moins de perte de récolte et un environnement préservé



démarche agroécologique des viticulteurs de l'Hérault en proposant une offre personnalisée pour les coopératives et nous sommes fiers aujourd'hui de compter 1 000 viticulteurs abonnés !

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Martine Lallemand au 04 67 20 88 32
performancevigne@herault.chambagri.fr

Les accompagnements personnalisés



Composée de treize conseillers experts dans le domaine viticole, la Chambre d'agriculture de l'Hérault vous propose des prestations qui, quelle que soit la taille de votre exploitation, apportent la réponse à vos questions. Nous mettons à votre service un réseau de compétences uniques et un maillage de proximité pour des conseils techniques, phytosanitaires, bio, à la plantation, à la diversification, pour le suivi et l'expertise de

domaines et bien évidemment les agrèges avant vendanges pour les coopératives. Pour être en mesure d'être conforme à la réglementation et assurer la traçabilité de vos pratiques, l'outil Mes P@rcelles se révèle parfaitement adapté (cf. p.9).

Notre objectif est de vous apporter la sécurité, la performance et une rentabilité en retour de nos presta-

tions que vous retrouverez dans notre catalogue PROAGRI (cf. p.25), pour cela nos interventions correspondent à un niveau d'expertise toujours plus pointu.

Suivre l'une des formations proposées est également un excellent moyen de progresser.

La Chambre d'agriculture propose de nombreuses formations techniques (cf. p.26 et 27).

Outre l'obtention du Certiphyto, étape obligatoire, des formations d'un à quatre jours sont

dispensées en groupe sur des sujets aussi variés que le réglage de son pulvérisateur, le raisonnement de la conduite de son vignoble pour la protection de l'environnement, l'irrigation raisonnée pour la gestion durable de la ressource

certaines territoires.

Ces formations payantes sont prises en charge par VIVEA pour les exploitants. Une liste choisie des formations à venir pour le trimestre est proposée en fin de chaque numéro de Chambre info et le catalogue exhaustif est en ligne sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Martine Lallemand au 04 67 20 88 32
lallemand@herault.chambagri.fr

*Une équipe de treize
conseillers experts
à votre service*

en eau ou encore l'appui pour la mise en conformité aux mesures agro-environnementales (MAE) sur

Transition agro-écologique :

les lycéens se mobilisent

Une expérimentation du Lycée Frédéric Bazille Agropolis

Faut-il produire du vin en agriculture conventionnelle, biologique ou biodynamique ? Telle est la question que le Lycée Frédéric Bazille Agropolis va tenter «d'élucider» et proposer des éléments de réponse (Test dans le cadre de la mobilisation pour la transition agro-écologique lancée par le Ministère de l'Agriculture via le domaine de Mas Piquet, exploitation pédagogique du Lycée).

Ce projet est né d'un questionnement d'un groupe d'étudiants de BTS viticulture œnologie qui s'interrogeait sur l'intérêt de conduire un vignoble, vinifier et commercialiser les produits en agriculture conventionnelle, biologique ou biodynamique. L'essai se déroule sur une parcelle d'un hectare divisée en trois parties. Le cépage est du Marselan à partir duquel on obtient un vin rouge très aromatique.

L'objectif est d'obtenir à la date de certification (récolte 2017) trois produits diffé-

rents à commercialiser à la fois en vrac et en bouteille et de déterminer des coûts de production, des tests de dégustation et des prix de vente des produits.

Les premières tendances à l'issue de cette 1^{ère} année d'expérimentation

Plusieurs tendances ont déjà pu être mises à jour, notamment en observant la structure des sols. Cette dernière a commencé à évoluer différemment suivant l'itinéraire technique choisi :

bio, conventionnel ou biodynamie. Autre différence remarquée : les vins issus des différents itinéraires sont significativement distincts à la dégustation.

Il sera notamment intéressant de voir si ces tendances sont dues à l'effet du millésime ou si elles se confirment tout au long des trois années d'expérimentation. La Chambre d'agriculture de l'Hérault, partenaire du Lycée Frédéric Bazille, suit étroitement cette expérimentation.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Sylvie Dulenc au 06 15 65 36 00
dulenc@herault.chambagri.fr

Les vins issus des différents itinéraires sont significativement distincts à la dégustation



Dégustation au Mas Piquet.

Ferme DEPHY

Le réseau DEPHY s'inscrit dans l'axe 2 du plan Ecophyto et a pour objectifs :

- De démontrer que réduire l'utilisation des produits phytosanitaires est possible,
- D'acquérir des références,
- De les diffuser et les valoriser.

Le réseau ferme viticulture basse vallée Hérault

Porté par la Chambre d'agriculture de l'Hérault et engagé dans le programme national depuis

2012, il est constitué de dix exploitations. Afin de répondre aux enjeux d'une production durable il reste en constante évolution.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Améline Moutard au 06 16 61 47 96
moutard@herault.chambagri.fr



Les évolutions et innovations en viticulture

La « Confusion sexuelle » un programme ambitieux développé depuis 4 ans

Les vers de la grappe, principalement l'Eudémis, sont des ravageurs très courants de la vigne. Pour pallier à l'utilisation des produits phytosanitaires, un dispositif de « lutte biologique » contre ce ravageur par la méthode de « confusion sexuelle » est développée par les professionnels et incitée par le Conseil Départemental et la

Chambre d'agriculture de l'Hérault. Phénomène naturel et donc sans dommage pour l'environnement, il consiste à disposer des diffuseurs de phéromone afin que les papillons mâles soient trompés et ne trouvent pas les femelles. Aussi, il n'y a pas d'accouplement et donc plus de vers ! La Chambre d'agriculture est partenaire (autres partenaires Coop de France-LR, et Vignerons Indépendants) du département pour le pilotage

Disposer des diffuseurs de phéromone pour tromper les papillons mâles

de cette technique. Elle a élaboré une phase d'expérimentation en 2013 sur 200 ha qui s'est avérée concluante et qui a permis un déploiement sur des territoires géographiques ciblés dès 2014 (St Chinian, Côtes de Thongue, Montagnac...).

Ainsi entre 2014 et 2016, les surfaces progressent rapidement passant de 1 200 ha à 5 300 ha sur le département.

Le principe est simple, plus la surface confusée est vaste, moins les papillons y trouvent leur place et moins il y a de ver de la grappe.

Le département a investi massivement dans ce programme et a permis le financement pour un montant global d'aide de 368 000 € en 2016, plaçant ainsi le département de l'Hérault comme leader régional en matière de lutte biologique.

Quelques chiffres clés concernant la campagne 2016 :

*Caves particulières : 209 dossiers (suivis par la CA34),
2 351 hectares confusés, 301 785 € d'investissement*

*Caves Coopératives : 18 coopératives (suivies par Coop de France),
2 976 ha confusés, 403 075 € d'investissement*

Au total : 5 300 ha, 705 000 € d'investissement



Confusion sexuelle. Photo © basf-agro.fr

La recherche appliquée au sein de la Chambre d'agriculture

Anticiper les évolutions et répondre aux attentes des agriculteurs et des clients consommateurs c'est aussi être à l'écoute des besoins de demain par l'expérimentation. C'est donc tester, répéter et valider une proposition émanant éventuellement d'un groupe d'agriculteurs pour obtenir des données locales. C'est l'objectif de nos programmes de recherche appliquée répertoriés selon quatre thématiques : amélioration de la qualité des produits/compétitivité des entreprises/changement climatiques et diminution des intrants.

LES 4 THÈMES DES ESSAIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT

Amélioration de la qualité des produits

Objet : Nouvelles variétés pour adapter les productions à la demande du marché.

- Depuis 2013 et jusqu'en 2016 :
 - Nouveaux clones de Piquepoul à Castelnaud de Guers.
 - Fertilisation : pilotage des apports azotés de la vigne, Domaine de Piquet à Grabels.

Compétitivité des entreprises

Objet : Economie de l'exploitation à travers les itinéraires techniques, le temps de travail et les consommations en énergie, ainsi que la diversification des productions.

- Depuis 2015 et jusqu'en 2019 : GIEE enherbement.

Changement climatique

Objet : Maturité des productions (raisins, grandes cultures), techniques économes en eau (gestion de l'irrigation, itinéraires alternatifs de gestion de la contrainte hydrique).

- Depuis 2014 et jusqu'en 2016 : Stratégies sèches en vigne-pulvérisation d'engrais foliaires à Faugères.

Diminution des intrants

Objet : Techniques visant à diminuer les intrants (matériel végétal résistant aux maladies, réglage des appareils de traitement, aménagement des stratégies phytosanitaires).

- Depuis 2012 et jusqu'en 2019 : Cépages résistants aux maladies fongiques - Parcelle Valeur agronomique Technologique et Environnementale à Marsillargues au CEHM.
- Depuis 2016 et jusqu'en 2019 : Enherbement sur rang à Cazouls les Béziers.

La recherche sur les cépages résistants fera l'objet d'un article dans le *Chambre Info* de l'automne 2016. Tout le programme de recherche appliquée à consulter sur le site internet de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault • Martine Lallemand au 04 67 20 88 32 • lallemand@herault.chambagri.fr

Témoignage de Guilhem Vigroux



Guilhem Vigroux. Photo © Marc Ginot.

Guilhem Vigroux, élu à la Chambre d'agriculture de l'Hérault explique : « Les moyens sont variés pour permettre à un viticulteur de rentrer dans une démarche agri-environnementale. La Chambre d'agriculture, grâce à ses nouvelles offres personnalisées est là pour vous apporter les conseils adaptés à vos problématiques et à l'évo-

lution de vos pratiques. De nombreux réseaux et groupes de pratiques vertueuses existent parmi lesquels les Groupes de Viticulture Durable, Terra Vitis, Fermes DEPHY, FARRE, GIEE... Agrifaune auquel j'adhère et qui m'a incité à planter des haies il y a maintenant 4 ans et à pratiquer l'enherbement... »

Dans un prochain numéro, nous aborderons l'environnement dans le contexte plus général des territoires et les effets attendus des mesures agroenvironnementales et climatiques.

Vitiplantation

La campagne de restructuration du vignoble 2015/2016 reste une campagne de mutation pour les viticulteurs.

En effet, déjà en ce début 2016, tout un chacun a réalisé l'exercice d'inscription sur le site dématérialisé de FranceAgriMer, VITIPLANTATION. Aujourd'hui, ce changement de régime des autorisations de plantation implique quelques

modifications dans la constitution de la demande d'aide annuelle.

Nous vous invitons à scrupuleusement

renseigner le dossier papier (si c'est l'option choisie par le viticulteur) et à prendre connaissance de la notice (disponible sur les sites de FranceAgriMer et du Comité RQD depuis le 23/05/2016).

Aussi, courant du mois de juin (sous réserve de retard éventuel car l'application n'est pas disponible au moment de l'écriture de cet article), une téléprocédure VITIRESTRUCTURATION vous permettra aussi de réaliser cette demande d'aide. Cette année et pour la dernière année, l'exploitant aura le choix entre déclarer sur papier ou en ligne.

Dès la prochaine campagne, la télédéclaration sera obligatoire.

Les exploitants déjà inscrits sur VITIPLANTATION, pourront avec les mêmes codes d'accès se connecter à VITIRESTRUCTURATION.

L'avantage de cet outil est le rapatriement automatique des données du casier viticole informatisé (CVI) et de VITIPLANTATION. Egalement, des tests de cohérence sont présents, ils ne permettent pas de vérifier l'éligibilité complète du dossier mais de minimiser les erreurs.

Pour mémoire, la demande d'aide annuelle permet :

La Chambre d'agriculture de l'Hérault apporte un service d'accompagnement VITIPLANTATION aux viticulteurs

- De demander l'aide pour vos plantations réalisées campagne 2015/2016 (entre le 01/01/2016 et le 31/07/2016) dans le

cadre du plan collectif ou du plan individuel avec mise en place le cas échéant du palissage et/ou de l'irrigation (plafond annuel 6 ha, hors GAEC).

- De demander l'aide pour vos palissages seuls réalisés campagne 2015/2016 sur les plantations primées les 2 campagnes précédentes (2013/2014 et 2014/2015) (plafond annuel 6 ha).

- De demander l'aide pour vos installations d'irrigation réalisées campagne 2015/2016 sur des parcelles plantées sur n'importe quelle campagne (plafond annuel 12ha).

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Martine Lallemand au 04 67 20 88 32
lallemand@herault.chambagri.fr

Pour télécharger le dossier papier :
www.comiterqd-lr.fr ou <https://ocmviti-rsdu.franceagrimer.fr>
Pour vous connecter à la télédéclaration :
<https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

	Date limite dossier papier	Date limite dossier télédéclaration
Au comité RQD (Si au moins une parcelle demandée en plantation dans le cadre du plan collectif)	30/06/2016	31/07/2016
A FranceAgriMer (Si aucune parcelle demandée dans le cadre du plan collectif)	01/08/2016	15/09/2016

Photo © Luc Bernard

BRÈVE

Prix de la légion d'honneur aux apprentis : dotation du prix Chambre d'agriculture de l'Hérault

La séance solennelle de distribution des prix s'est tenue le dimanche 13 mars 2016, à l'opéra comédie de Montpellier. Elle récompense l'excellence d'un parcours de professionnalisation.

Félicitations à Marina Boricelli en BTS viticulture et œnologie et apprentie au sein du Château de Valcyre Gaffinel dont M. Jacques Gaffinel est le maître d'apprentissage. Le Prix de 1 000 euros lui a été remis par Pierre Colin, élu en charge de la formation à la Chambre d'agriculture de l'Hérault.



Pierre Colin, élu de la Chambre d'agriculture Hérault, à la remise des prix.

Outils d'aide à la décision

pour la pulvérisation



Contrôle du flux d'air.

Une collaboration entre les Chambres d'agriculture et SudAgroMétéo (SAM)

Initié en 2011 par le CEHM-SudExpé, le dispositif Sud Agro Météo (SAM), au service de la compétitivité de la filière pomme du Languedoc Roussillon, est désormais totalement fonctionnel.

SAM permet aux producteurs de disposer de données agro-climatiques prélevées en conditions de vergers et valorisées pour l'aider dans ses décisions techniques. Sur l'application, www.sudagrometeo.fr, sont également disponibles plusieurs outils d'aide à la décision (OAD) en accès libre : estimation des risques de coup de soleil, visualisation des fenêtres climatiques pour les interventions phytosanitaires des huit prochains jours, outil d'assistance au réglage des pulvérisateurs, outil de calcul du coût d'utilisation des pulvérisateurs. Ces deux derniers OAD ont été développés en collaboration avec les conseillers machinismes des Chambres d'agriculture du Gard et de l'Hérault, Renaud Cavalier et Christophe Auvergne. Ils ont été récemment testés et validés lors de deux formations organisées par la Chambre d'agriculture de l'Hérault et le CEHM à la SICA de Mauguio et Cofruid'oc.

Une pulvérisation optimale, c'est une bonne répartition dans le végétal

Choisir les réglages de son pulvérisateur

Une pulvérisation optimale, c'est une bonne répartition dans le végétal, mais aussi la maîtrise du volume/hectare. Ce dernier point passe par un choix judicieux du jeu de buses, l'OAD développé par SAM répond à ce besoin.

Pour une meilleure traçabilité et une bonne communication avec les tractoristes, il est possible de télécharger et d'imprimer le tableau de correspondance des débits et de la pression en fonction du choix des différentes buses.

Comment évaluer le coût d'utilisation de son pulvérisateur ?

Les critères de choix d'un pulvérisateur ne sont pas toujours très clairs pour le producteur, aussi le prix est souvent l'élément de choix principal.

Or, un pulvérisateur bon marché n'est pas forcément le plus économique à l'usage.

L'application «coût pulvérisateur», est une calculette qui permet de faire des simulations économiques en faisant varier les réglages techniques et les éléments économiques.

Les outils SAM, sont simples et rapides à utiliser. L'objectif est qu'ils soient à la portée de tous ceux qui veulent raisonner leurs pratiques techniques et économiques dans un souci de réduction des intrants et de respect de l'environnement.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Christophe Auvergne au 06 12 51 78 44
auvergne@herault.chambagri.fr

Contact au CEHM-SudExpé
Xavier Créte au 06 23 62 40 35
xcrete@cehm.net

Dégâts de sangliers

des dispositifs préventifs pour limiter les dégâts

Les battues à la demande

La Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS - dans laquelle siègent 9 représentants du monde agricole) reconduit pour 2016 les dispositifs préventifs de lutte contre les dégâts de sangliers.

Sur 220 communes, un dispositif de battue au sanglier que l'on peut qualifier «à la demande» est mis en place entre le 1^{er} juin et le 14 août, date de l'ouverture de la chasse, afin de prévenir les dégâts.

Tout agriculteur qui constate une présence avérée de sangliers ou des premiers dégâts sur son exploitation, peut ainsi saisir le président du syndicat de chasse local afin qu'une équipe procède à une battue.

Rappelons simplement que le détenteur du droit de chasse doit être habilité auprès de la DDTM et auprès de la commune, la gendarmerie et l'ONCFS au préalable.

Le tir d'affût et de défense des cultures

Depuis 2010, a été instituée dans le département la possibilité d'effectuer des tirs de protection

des cultures, dits à l'approche et à l'affût. Ce dispositif sous la pression des agriculteurs est passé de 10 communes ouvertes à ce tir de défense individuel à 77 communes en 2016. Une commune qui a sur les deux dernières années des dégâts importants ou qui est considérée comme une commune à risque, peut bénéficier du classement en tir d'affût autorisé (d'où l'importance des déclarations de dégâts).

Comment s'organisent ces tirs d'affût ?

Ce type de chasse est autorisé tous les jours de la semaine du 1^{er} juin au 14 août. Mais uniquement les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés du 15 août au 10 septembre. Elle doit se pratiquer à balle ou à l'arc, une heure avant le lever du soleil et jusqu'à une heure après le coucher du soleil (attention, l'affût est prohibé et pénalement sanctionnable en dehors de ces horaires).

Les tirs doivent être réalisés dans les cultures agricoles et jusqu'à 30 mètres de celles-ci et jusqu'à enlèvement des récoltes, sauf pour les prairies.

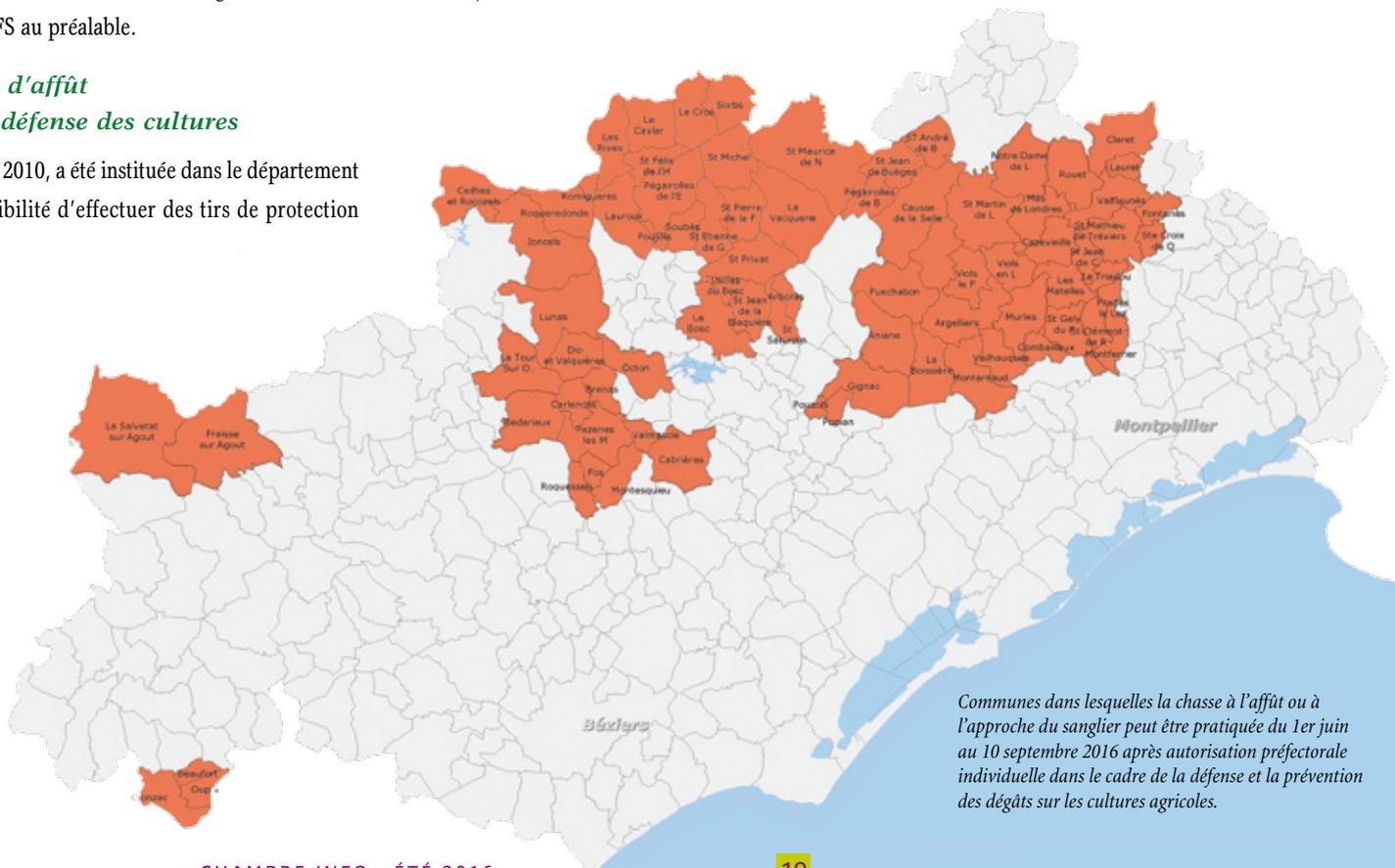
Les tireurs doivent être proposés par le détenteur du droit de chasse (souvent le président du syndicat de chasse local), dont le nombre est fixé à 15 au maximum en privilégiant les agriculteurs chasseurs.

Bien entendu, ils doivent être titulaires du permis de chasse validé pour la campagne en cours et valable pour l'espèce sanglier. A noter que chaque tireur doit faire un bilan des animaux prélevés, adressé à la Fédération des chasseurs de l'Hérault.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Renaud Lachenal au 06 27 63 28 00
lachenal@herault.chambagri.fr

DDTM34 : <http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Chasse>

Depuis 2010,
le département autorise
les tirs de protection
des cultures



Communes dans lesquelles la chasse à l'affût ou à l'approche du sanglier peut être pratiquée du 1er juin au 10 septembre 2016 après autorisation préfectorale individuelle dans le cadre de la défense et la prévention des dégâts sur les cultures agricoles.

Aider au développement de projets de diversification

Portrait de Marie Garnier



Marie Garnier. Photo © Ingrid Dupuy.

Marie travaille depuis 13 ans à la Chambre d'agriculture. Elle anime notamment depuis 2009 le Point Accueil Diversification. Ce point accueil est au service de tout agriculteur qui souhaite réfléchir et faire aboutir un projet de développement de son exploitation ou un projet de diversification, annexe à son activité que ce soit l'introduction d'une nouvelle production, un projet en agritourisme ou une innovation technologique. En 2015, 97 personnes ont été accueillies, porteuses de 109 projets de développement. Cet accueil permet d'identifier ensemble les atouts et les faiblesses du projet pour déterminer les besoins du porteur de projet et lui proposer un accompagnement personnalisé « sur mesure » mobilisant les ressources et compétences de la Chambre d'agriculture, mais aussi d'autres experts. Chaque année, suite au premier contact, une dizaine de projets se concrétisent et sont suivis par Marie. Elle inter-

vient à deux niveaux : dans la phase de formalisation de l'idée du porteur de projet, permettant de définir un projet de développement et dans la phase de réalisation de l'investissement au travers d'un accompagnement au montage de demandes de financement.

Dans le cadre de l'accompagnement « de l'idée au projet », nous sommes ainsi allées sur l'exploitation de Philippe Debattista, maraîcher 100% bio et distributeur en circuits courts. Philippe cultive fruits et légumes de saison qu'il vend essentiellement dans un réseau de boutiques bio de proximité. Il travaille aussi avec un mandataire pour les 60 tonnes de melons qu'il produit chaque année.

Depuis son installation en 2012, les résultats sont là, son chiffre d'affaire a augmenté de 250%. Pour répondre à la demande de sa clientèle, il réfléchit à développer les cultures d'hiver, ce qui lui permettra d'élargir les périodes de production en jouant sur la précocité des cultures. Philippe cultive aujourd'hui 15 ha dont 7,5 ha en céréales, le reste en maraîchage (1 700 m² de tunnels et plein champs). Il souhaiterait doubler sa surface sous tunnel. Il réfléchit également à agrandir son bâtiment de stockage voire à le délocaliser. A plus long terme, un point de vente sur l'exploitation est également envisagé.

Marie Garnier, en conseillère avertie, après avoir écouté attentivement la présentation de Philippe, l'interroge sur quelques points précis pour clarifier la réalisation des projets dans le temps. Ensemble, ils hiérarchisent les projets : la priorité est bien l'installation de nouvelles serres à l'hiver prochain, l'investissement dans un hangar de stockage est à formaliser (lieu, dimensionnement, financement...). Le projet de serres est donc à mettre en route : tout d'abord demander un permis de construire et anticiper le montage de demande de subvention : rester vigilant quant aux dates de dépôt du dossier et aux montants des aides demandées (appréhender le besoin sur le moyen et long terme), réaliser des devis.

Si in fine, Philippe est d'accord avec les recommandations que lui conseillera Marie dans son compte rendu, ils pourront poursuivre la collaboration sur une prestation de la Chambre d'agriculture qui consiste à passer du « *Projet à l'investissement* ». Marie Garnier aura alors pour mission de formaliser le projet et de l'accompagner dans la réalisation de sa demande de financements.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Marie Garnier au 06 18 36 81 79
garnier@herault.chambagri.fr

En 2015, 97 personnes ont été accueillies, porteuses de 109 projets de développement

VIE DE L'ENTRE PRISE

Toutes nos compétences pour votre réussite

Vous êtes exploitant agricole, collectivité ou acteur de l'agriculture et du milieu rural, et vous avez besoin de services toujours plus pointus, indépendants et adaptés à votre situation particulière.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault, forte de ses multiples domaines d'expertise et du souci permanent qu'elle a de vos intérêts, vous apporte une offre de services complète. Cette offre

comprend le conseil, la formation et les études, bénéficiant dans leur totalité de la certification AFNOR et ayant pour seul but la réussite de vos différentes actions et de vos projets. Et ce, quelle que soit leur nature, économique depuis la création jusqu'à la transmission d'entreprise, mais aussi technique pour vos itinéraires de production, en y intégrant la commercialisation et les enjeux territoriaux et environnementaux.

La Chambre d'agriculture a l'avantage d'être présente activement sur l'ensemble du territoire héraultais, de se distinguer par sa neutralité et développe la faculté de promouvoir un conseil global destiné tant aux agriculteurs qu'aux collectivités.



Pour vous aider à mieux connaître notre offre, nous avons sélectionné et rassemblé dans notre catalogue une vingtaine de nos interventions.

Elles vont de l'accompagnement de vos projets d'entreprise, en passant par l'appui à vos déclarations PAC, avec une offre appréciable pour la gestion de votre portefeuille Vitiplantation et des bulletins de préconisations, ainsi que plusieurs forfaits de suivi vignoble créés pour cette campagne.

Nous vous proposons également des conseils pour le développement d'activités agritouristiques et des formules d'abonnements à Mes P@rnelles, la solution internet de traçabilité, particulièrement performante pour la gestion de votre exploitation.

N'hésitez pas à consulter notre catalogue en format papier ou sur notre site internet, et à demander des renseignements à l'un de nos nombreux conseillers.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Carole Fouchier au 04 67 20 88 15
fouchier@herault.chambagri.fr
www.herault.chambagri.fr/la-chambre-dagriculture.html

BRÈVE

Élargissement de la certification Qualité pour la Chambre d'agriculture de l'Hérault

La Chambre d'agriculture a obtenu fin 2015 la certification AFNOR pour les études et les diagnostics qu'elle réalise, en complément de celle qu'elle avait déjà pour le conseil et la formation.

C'est une reconnaissance supplémentaire de la qualité de son organisation, de ses prestations, de ses services et des compétences des femmes et des hommes qui composent ses équipes au service de l'agriculture et des agriculteurs héraultais.



OFFRES DE FORMATION

INFORMATIQUE

Création d'un site web

Objectifs : Permettre aux agriculteurs de disposer d'un site web pour faire découvrir leurs activités et leurs produits par le biais d'internet.

Public : Exploitants agricoles - Conjointes collaborateurs - Parcours d'installation.

Lieu : CFPPA de Pézenas.

Dates : septembre/octobre 2016.

Durée : Sur module - dates choisies par les stagiaires en fonction de leur besoin.

Coût : 350€. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

COMMERCE

Développer mes ventes avec la restauration collective

Objectifs : Définir les attentes et les contraintes ainsi que les problématiques rencontrées par la restauration collective pour développer leur activité et les relations producteurs-acheteurs de la restauration collective.

Public : Tous les producteurs de l'Hérault inscrits sur Agrilocal qui souhaitent développer ou débiter une activité en lien avec la restauration collective.

Lieu : Chambre d'agriculture de Montblanc ou de Lattes

Dates : Septembre 2016.

Durée : 7 h

Coût : 180€. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Stratégie : comment adapter mon entreprise au marché ?

Objectifs : Comprendre la nécessité d'établir une stratégie, comme outil de pilotage. Faire les bons choix, pour positionner son entreprise sur les marchés d'avenir.

Public : Exploitants agricoles - Conjointes collaborateurs - Parcours d'installation

Lieu : Chambre d'agriculture de Lattes

Dates : 3 jours en octobre et novembre (faisant suite à la formation Etude de marché).

Durée : 21 h

Coût : 556€. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Réaliser son étude de marché

Objectifs : Permettre aux stagiaires qui souhaitent s'installer en agriculture sur des productions dites atypiques ou développer ces dernières d'élaborer son étude de marché.

Public : Exploitants agricoles - Conjointes collaborateurs - Parcours d'installation

Lieu : Chambre d'agriculture de Lattes

Dates : 5 jours sur septembre et octobre.

Durée : 35 h

Coût : 704€. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Groupe en formation.
Photo © APCA.



DIVERSIFICATION

Mettre en place un atelier aviculture **NOUVEAU** **AB**

Objectifs : Connaître les éléments nécessaires pour développer une exploitation avicole.

Public : Exploitants agricoles - Conjointes collaborateurs - Parcours d'installation

Lieu : Défini en fonction des participants

Dates : Les 19 et 28 juillet.

Durée : 14 h

Coût : 200 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Permaculture et agroécologie : des méthodes économiques alternatives pour mon exploitation

NOUVEAU **AB**

Objectifs : Clarifier sa connaissance sur la permaculture et l'agroécologie. Analyser son intérêt dans le cadre de son projet pour son exploitation. Maîtriser les aspects techniques et économiques d'une production en permaculture et agroécologiquement responsable.

Public : Exploitants agricoles qui souhaitent se diversifier

Lieu : Défini en fonction des participants

Dates : Fin juillet 2016.

Durée : 14 h

Coût : 250 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

AB Les formations techniques identifiées par le logo AB sont ouvertes à tout(e) agriculteur(trice), salarié(e) qui exploite en Agriculture Biologique.

EQUIN

Le conseil des équidés en partenariat avec VIVEA et la Chambre d'agriculture de l'Hérault a mis en place le pass-emploi de compétence.

Ceci inclus les différentes formations que vous exercez tout au long de votre parcours professionnel. Pour la fin d'année, la Chambre d'agriculture peut vous proposer les formations suivantes :

- La démarche qualité dans son exploitation équine
- Mieux alimenter ses équidés en maîtrisant ses charges
- Manipulez vos chevaux en toute sécurité
- Optimiser la gestion de la cavalerie en exploitation équine **NOUVEAU**
- Gérer du personnel en structure équestre **NOUVEAU**
- Maîtriser ses coûts de production pour une meilleure rentabilité **NOUVEAU**
- Rendre son exploitation plus autonome énergétiquement **NOUVEAU**

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Charly Fabre au 06 18 36 83 03
fabre@herault.chambagri.fr

Jennifer Stadler au 06 27 63 27 72
stadler@herault.chambagri.fr

Marie-Pierre Vital au 04 67 20 88 53
vital@herault.chambagri.fr

Consultation en ligne du catalogue
www.herault.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/formation.html

BRÈVE

CERTIPHYTO *une formation obligatoire depuis le 26 novembre 2015*

Pour pouvoir acheter et appliquer les produits phytosanitaires vous devez avoir obtenu votre attestation Certiphyto.

Depuis 2010, la Chambre d'agriculture de l'Hérault a mis tous les moyens nécessaires pour former les personnes concernées par anticipation. Afin de répondre à toutes demandes supplémentaires, nous mettons en place des sessions supplémentaires.

Les ressortissants sont :

- Les exploitants agricoles à jour de leur cotisation : coût pris en charge par VIVEA.
- Les salariés agricoles : coût de la formation 210€ dont 45% remboursé par le FAFSEA.
- Les retraités ou les personnes non exploitantes avec un SIRET agricole actif : coût de la formation 175€.



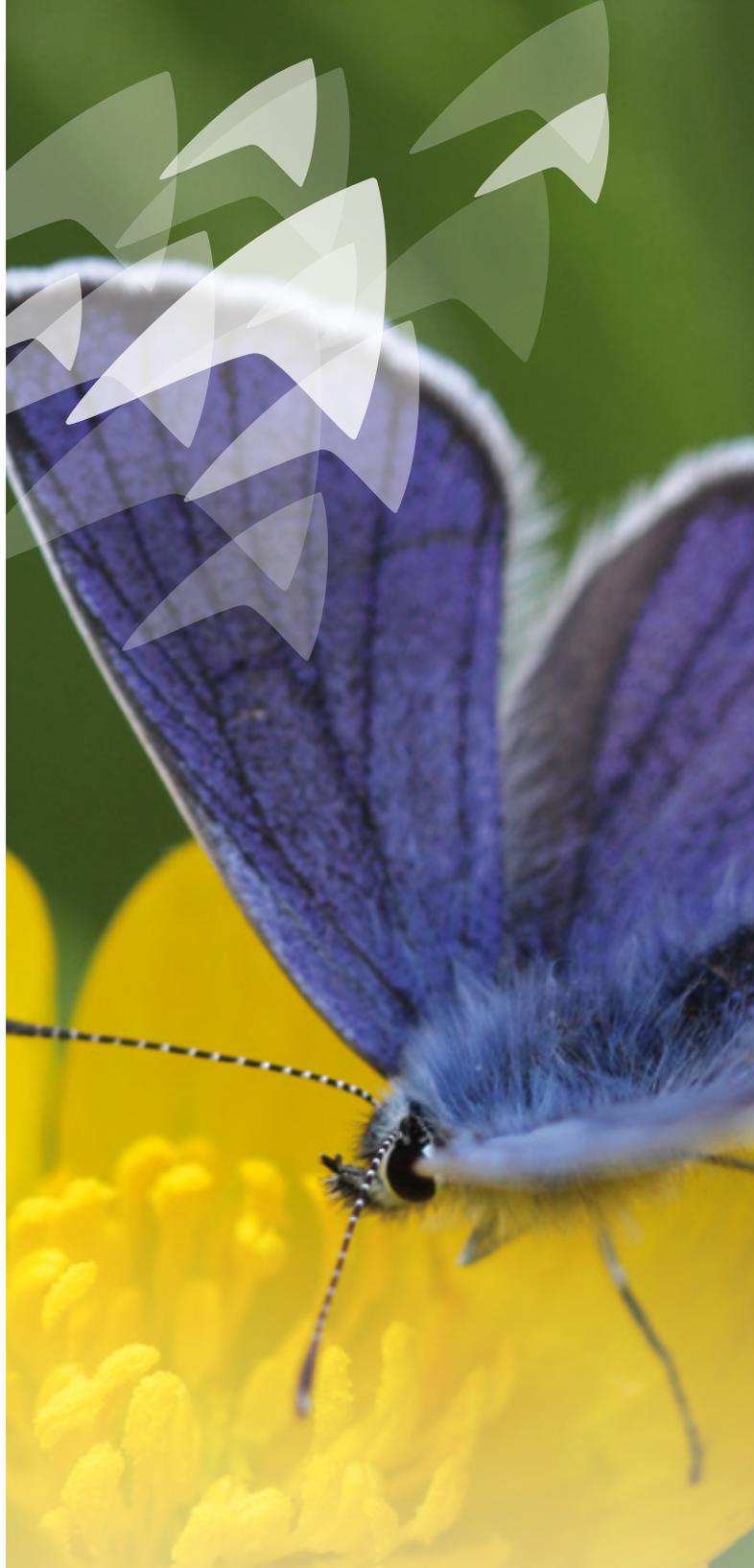
Chambre Info, le Bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

La Chambre d'agriculture
est une institution originale:
à la fois établissement consulaire
et entreprise de services.

Cette complémentarité des rôles:
représentation, consultation et intervention
lui confère une identité spécifique au sein
des Organisations Professionnelles Agricoles.

Établissement de proximité, la Chambre
d'agriculture propose de multiples services
individuels ou collectifs à ses «ressortissants»:
agriculteurs, forestiers, salariés agricoles,
propriétaires, mais aussi filières agricoles
et forestières, collectivités locales...

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HÉRAULT



*Chambre Info® est le bulletin d'information
de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.
Directeur de publication : Jérôme Despey
Rédacteur en chef : Cécile Arrighy
Avec les remerciements à nos services
pour leur travail et leur aimable participation.*

*Design ©B-to-B Design in Montpellier - France
www.btobdesign.com*

*Photo de couverture : © Claude Cerdon.
Crédits photos : © Marc Ginot, CC-Pays de Thongue, photothèque
de l'APCA, Charly Fabre, Luc Bernard, Virginie Fernandez,
E. Brendle - ADT Tourisme, Cabrol horticulture,
Conseil départemental 26, Ingrid Dupuy, Domaine de Bayssan,
Alex Chavey, APCA, Claude Cerdon.*

*Par souci de préserver l'environnement, ce magazine est imprimé
sur papier PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.*



WWW.HERAULT.CHAMBAGRI.FR

T.: 04 67 20 88 00 - F.: 04 67 20 88 95 - communication@herault.chambagri.fr - **Chambre d'agriculture Hérault**
Chambre d'agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta - Maison des agriculteurs CS 10010 - 34875 Lattes Cedex